Séance du Conseil Municipal du 17/12/2008

N° 322

Direction: Social Santé Solidarité

hygiène

REF: HYG2008039

Signataire: DM/CF

OBJET :Convention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances dans le cadre du projet d'ateliers santé ville d'Aubervilliers mené par le service communal d'hygiène et de santé en 2008. LE CONSEIL,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, notamment à travers les activités de son service communal d'hygiène et de santé, un programme d'ateliers santé ville,

Vu les actions nouvelles ou à reconduire en 2008 dans le cadre de ce programme,

Vu le projet de convention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour la poursuite de ces actions en 2008,

Considérant que l'ACSE apporte un soutien financier à hauteur de 90.000 Euros au titre de l'année 2008,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE:

<u>Article unique</u>: Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) une subvention d'un montant de 90.000 Euros dans le cadre de l'action Ateliers Santé Ville en 2008, et à signer la convention correspondante.

Le Maire